

## COMMUNE DE BOISSET SAINT PRIEST

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020

Convocation du 25 septembre 2020

---

**Membres en exercice : 15      Présents : 15      Votants : 15**

**Présents** : André GAY, Lydie MANTOUT, Thibault VITALE, Jean-Claude VIGNAL, Christèle BERTHEAS, Christophe LAURENT, Magali PUIPIER-JUQUEL, Magali VERDIER, Georges FATISSON, Florence HAROUX, Daniel MONDON, Jordan VOLDOIRE, Amandine BROUILLOUX, Céline DURIEUX-GOUTTE, André ROCHETTE

**Secrétaire de séance** : Florence HAROUX

---

Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adressé à chaque membre. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler. Aucune remarque n'est à rajouter. Le procès verbal de la séance du 28 juillet 2020 est adopté.

**Information sur le règlement intérieur :**

Ce règlement est devenu obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants.

Objectif : instaurer les règles de fonctionnement du conseil municipal.

5 dispositions sont obligatoires :

- Consultation des projets de contrat de service public
- Questions orales
- Missions d'information et d'évaluation
- Expression de la minorité dans le bulletin d'information municipal
- Débat sur les orientations budgétaires

D'autres dispositions peuvent être prises, mais elles restent facultatives.

Ce règlement va être rédigé et devra être évalué par le conseil municipal. Le délai de mise en place est de 6 mois après l'élection. Il devra être voté au conseil municipal de Novembre.

**Comités et commissions :**

- Dans une commission, pas de participant extérieur au Conseil Municipal
- Les commissions avec participants extérieur sont des COMITES. Il est donc nécessaire de republier la liste des comités.
- Nota : dès lors qu'une personne appartient au conseil municipal elle ne peut refuser d'être photographiée ou filmée dans l'exercice de cette activité.

**DE\_2020\_044 - Désignation des Membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Le Conseil Municipal,

VU les Articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'à la suite des Elections Municipales du 15 Mars 2020, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du Mandat,

CONSIDÉRANT qu'outre Le Maire ou son Représentant, Président, cette Commission est composée de 3 Membres Titulaires élus par le Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder, selon les mêmes modalités, à l'Election des Suppléants en nombre égal à celui des Membres Titulaires,

DÉCIDE de procéder à l'Election des 3 Membres Titulaires et des 3 Membres Suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Après Vote, sont élus à l'Unanimité.

Membres Titulaires :

- **Madame Christèle BERTHEAS**
- **Monsieur Georges FATISSON**
- **Monsieur Jean-Claude VIGNAL**

Membres Suppléants :

- **Monsieur Christophe LAURENT**
- **Madame Lydie MANTOUT**
- **Monsieur André ROCHETTE**

### **DE\_2020\_045 - Location des salles municipales, dérogation en raison des conditions d'utilisation des salles du fait de l'épidémie de Coronavirus**

Monsieur Le Maire indique qu'en raison de la situation d'épidémie du Coronavirus et notamment des règles sanitaires imposées dans le cadre de l'utilisation des salles municipales pour des manifestations privées, plusieurs personnes ont souhaité annuler leurs réservations et ont demandé le remboursement des sommes versées.

Considérant la situation actuelle, et notamment les conditions d'utilisation des salles municipales qui ne sont pas optimales, il est proposé de rembourser la totalité des sommes versées, tant que les conditions d'utilisation des salles ne sont pas revenues à une situation normale.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition et après en avoir délibéré,

- Approuve la dérogation à la location des salles municipales en remboursant la totalité des sommes versées, dès lors que l'annulation est liée aux conditions d'utilisation des salles imposées par l'épidémie de Covid 19.
- Dit que cette délibération s'appliquera tant que les conditions d'utilisation de salles ne seront pas revenues à une situation normale.
- Dit que cette charge sera imputée au compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

19h25 : arrivée de Lydie MANTOUT

### **DE\_2020\_046 - Admission en Non-Valeur 2020**

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'Etat des côtes présentées en Non-Valeur – Taxes Urbanisme, adressé par le Receveur Municipal.

Cette somme est irrécouvrable pour les motifs suivants : *Erreur libellé Nom du Pétitionnaire – Poursuites amiables sans effet – Pas de Poursuites contentieuses possibles.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- admet en Non-Valeur les côtes de l'Etat ci-joint, pour un montant total de **434,94 € T.T.C.**
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6541 du Budget de Fonctionnement de l'Exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **DE\_2020\_047 - Indemnités du Maire, des Adjointes et du Conseiller Municipal Délégué**

Vu la délibération n° 2020-032 du 25 mai 2020,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.2123-20 et suivants,  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les Indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au Budget Municipal.

Considérant que la Commune se situe dans la Tranche de **1 000 à 3 499 Habitants**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par **13 Voix "POUR" et 1 Abstention**, de fixer le montant des Indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes, comme suit :

- Maire : **38 %** de l'Indice Brut terminal de l'Echelle Indiciaire de la Fonction Publique
- 1<sup>er</sup> Adjoint : **12 %** de l'Indice Brut terminal de l'Echelle Indiciaire de la Fonction Publique
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : **12 %** de l'Indice Brut terminal de l'Echelle Indiciaire de la Fonction Publique
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : **12 %** de l'Indice Brut terminal de l'Echelle Indiciaire de la Fonction Publique
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : **12 %** de l'Indice Brut terminal de l'Echelle Indiciaire de la Fonction Publique
- Conseiller Municipal Délégué : **6 %** de l'Indice Brut terminal de l'Echelle Indiciaire de la Fonction Publique

Ces indemnités seront versées mensuellement aux intéressés **à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020**.

19h35 : arrivée de Daniel MONDON

### **CCAS :**

Repas et colis des anciens : compte tenu de la situation il a été décidé d'annuler le repas de Noël. Les bénéficiaires (plus de 70 ans soit environ 83 femmes et 79 hommes) pourront donc bénéficier d'un colis s'ils le souhaitent (document à retourner à la mairie).

La distribution aura lieu le 12 Décembre. Il sera demandé au Club des Jeunes de participer à cette distribution.

La composition des colis est en cours d'évaluation (budget 2019 environ 3000€). Devis en cours. Si les conditions sanitaires le permettent, une rencontre sera proposée au printemps 2021.

### **Compte rendu des commissions et comités :**

#### **Services techniques, voirie, réseaux, bâtiments :**

Le fauchage des chemins communaux est terminé.

Centre Technique Municipal : objectif fin de travaux en fin d'année.

Toiture en cours. Pas d'isolation ni de chauffage du bâtiment pour des raisons financières. Seul le vestiaire est isolé. Il faut prévoir le chauffage de l'atelier (radiateurs électriques ?). L'électricité obtenue grâce aux panneaux photovoltaïques est revendue pour absorber la consommation du bâtiment et partie de l'investissement.

Ecole : des travaux importants doivent être faits avec changements des portails et barrières pour améliorer l'accès et déclenchement à distance par le personnel. Des artisans locaux ont été contactés pour des devis. Des subventions doivent être demandées.

La principale préoccupation est la sécurité à l'école y compris les parkings. Les élèves sont mis à contribution pour imaginer des fléchages couleurs etc... et sensibiliser les parents.

Des remerciements particuliers à Amandine et sa maman, et Magali Verdier pour la réalisation des rideaux occultants.

**Associations, animations :**

\* Forum des associations : Bon échange entre les associations présentes, avec possibilité d'échange de matériel. Le Sou des Ecoles s'associe avec les Yeux du Cœur, les Ruchers et la Gym pour l'organisation de sa marche.

\* Club des Boules : Mme VERDIER devient présidente

\* Club des Jeunes : de nouveaux adhérents

\* Club Loisirs et Culture : Il rassemble 4 associations : Le Club du Lundi, le Club des Jeunes, Le Club ŒNOLOGIE et le Club Patrimoine qui va se recréer. Assemblée générale le 9 Octobre avec pour objectif de nommer 1 président.

\* **Nouveauté : Club de Boxe** animé par un adulte avec agrément. Il accueillera les enfants à partir de 10 ans le mercredi et vendredi de 18h à 19h, et les adultes mêmes jours de 19 H à 20h. Cours à la salle communale. Inscription et 1<sup>er</sup> cours le 3 octobre (matériel fourni)

**Finances :**

L'état des finances de la commune est en cours. Mme OLLIER a fait une présentation détaillée aux membres du comité. Il est important de bien maîtriser les engagements restants.

Chaque responsable de commission ou comité doit élaborer son budget (dépenses, subventions) pour fin 2020. Le budget sera voté en mars 2021.

2 dépenses au budget 2020 seront reportées sur 2021 : réfection du toit de l'église de ST Priest (montant 50000€) et l'achat d'un nouveau tracteur (60000€)

Dépense pour les masques : la préfecture n'a pas encore rendu réponse pour le financement.

**Urbanisme :**

Objectif : faire l'état du PLU et futur PLUi qui s'arrête à l'étude en fin d'année. Il détermine la politique d'urbanisme des 10 prochaines années. Il faut aussi s'assurer que le zonage est en phase avec ce qui est prévu sur la commune. Réunion avec le vice-président de Loire Forez à venir.

Projet « Revitalisation des Bourgs » : réunion le 6 octobre. Il faut prévoir un local pour les membres de l'étude. Peut-être Comptoir de campagne ?

**Vie économique :**

- Au cours de la réunion du 27/08, il a été fait un point des animations actuelles. Animation en décembre par le Club des Jeunes annulée cette année.

Journée des Jonquilles : la faire en faisant peut-être participer les quadras (anciens jeunes !)

Autres animations : fêtes des voisins, repas de la Gym, marche du Club Œnologie et du Sou des écoles.

- Projet du club patrimoine ; faire revivre le « Moulin à huile de sang ». Il faut en déterminer les modalités avec la propriétaire et décider du lieu d'implantation. Financement à étudier.

- Projet marché couvert : le budget et infrastructures sont conséquents. Il faut prévoir l'intégration du projet dans l'étude « Revitalisation des Bourgs ». Il serait préférable de commencer par un marché ouvert : qui est intéressé ? Implantation ? Parking ?

- Plaques monument aux morts : en mettre une à Boisset et une à Saint Priest en listant les morts des guerres 14-18, 39-40, Algérie ? Projet à chiffrer.

**Questions diverses :**

**Commissions Loire Forez** : il est indispensable de nommer des suppléants

**Sécurité**

au Bourg : problème du stop non respecté en particulier dans le sens Margerie Boisset. Difficile de mettre un policier en faction.

Suite à la pétition menée par les habitants de Lucenol etc... sur l'insécurité de cette route départementale la réponse du Département est une fin de non-recevoir car pas d'accident grave à déplorer !

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.**